

Nos commentaires sur le Conseil Municipal du 30 octobre 2008

Ce document complète le compte rendu officiel que vous trouverez en pièce jointe.

1- Programme de réalisation de logements sociaux.

A l'issue de la présentation du projet nous avons fait part de notre satisfaction de voir celui-ci respecter les préconisations de la norme HQE (haute qualité environnementale) dont les effets concerneront aussi bien l'environnement que le budget des locataires.

Sur cette déclaration le Maire a voulu réagir, rappelant -à juste titre- que nous nous étions opposés au projet. **Rappelons que nous ne nous opposons pas à la création de logements sociaux !!!!** Bien au contraire. Nous avons émis un avis privilégiant la réhabilitation **des bâtiments** (plutôt que sa démolition) et l'atteinte d'un objectif de mixité sociale (plutôt que de densification du logement social sur un secteur particulier), mais cet avis ne combattait en rien le logement social.

Souhaitant ne pas revenir sempiternellement sur ce débat qui a été tranché par le commissaire enquêteur, nous avons fait part de notre vœu de ne pas en rester à ces seuls 30 logements. Nous ne ferions que récupérer le retard pris dans l'application de notre engagement triennal dont on sait qu'il pèse lourdement sur notre budget (notre pénalité SRU a été revue fortement à la hausse : mais ce sujet n'a pas été abordé dans ce conseil municipal). Aussi, nous souhaitons que le Conseil Municipal s'intéresse activement à la recherche de nouvelles solutions : implication des promoteurs lors des prochains programmes immobiliers, sensibilisation des loueurs pour les inciter à conventionner leurs logements... Du fait de l'urgence de trouver des solutions concrètes pour combler notre déficit en logements sociaux, **nous ferons la proposition lors du prochain conseil municipal de créer une commission municipale pour la création de logements sociaux.**

Cette énième intervention du maire sur notre attitude envers les logements sociaux a eu l'avantage de créer un débat où sont intervenus M. COLIN et Mme FORESTIER. Ils ont précisé, que lorsqu'il s'agit de petits logements, compte tenu des prix, les propriétaires ne rentrent pas dans leur frais, si les logements sont rénovés pour être conventionnés en « logement social ».

Sur la base de la présentation du projet de logements sociaux qui prennent en compte la problématique des personnes à mobilité réduite ou handicapées, **nous avons fait la proposition de devancer l'obligation légale et de créer sans tarder sur notre commune une « commission communale pour l'accessibilité »** (obligatoire dans les communes de plus de 5 000 habitants). Sans que cette proposition ne soit soumise à discussion au sein du Conseil, **Daniel Grosjean a refusé catégoriquement cette proposition.**

2- Plan local d'urbanisme.

Après l'annonce du groupement retenu pour accompagner la démarche de PLU (Groupement Babylone Avenue – Ingérop – Brignon Lebray Associés), M. le Maire a fait savoir au Conseil Municipal que la réflexion engagée dans le cadre de la rédaction de ce document d'urbanisme était importante et engagerait notre commune pour les 20 prochaines années.

Nous en sommes parfaitement conscients et sommes d'accord avec lui. Cela nécessitera une importante **concertation et implication** de la population challésienne pour définir le **projet politique** de notre bourg. Pour notre part, **nous ferons tout pour permettre cette concertation** (laquelle ne consiste pas en une simple information) et définir, objectif de la loi, une véritable politique de développement durable.

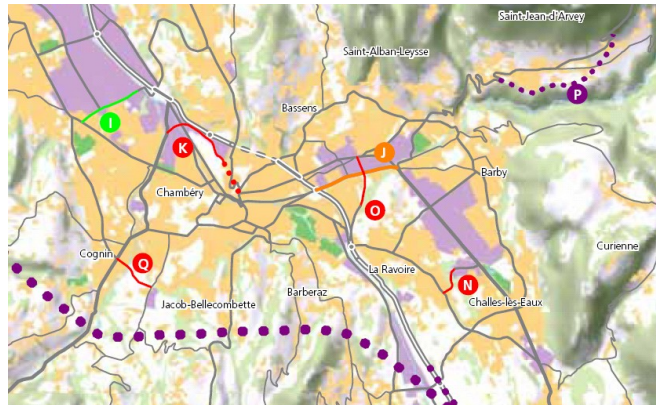
3- Aménagement du centre ville.

A cette occasion, nous avons fait une intervention concernant le « barreau du Puits d'ordet ». Pour préciser ce dont il s'agit, disons qu'il est question de créer une voie routière nouvelle qui ferait la liaison entre la zone du Puits d'Ordet et le rond-point du lycée du Granier (repère N sur la carte ci-

jointe issue du SCOT). **Nous sommes prêts à nous engager dans toute démarche visant à faire accélérer le dossier d'étude de la faisabilité de cet axe** (en effet, pour des raisons hydrographiques le dossier est complexe et l'investissement sera probablement très onéreux).

Par contre, nous serons vigilants pour que ce barreau ne soit pas une incitation supplémentaire à la croissance du trafic automobile mais favorise les déplacements doux et serve à un désengorgement, une sécurisation des centres de Challes-les-eaux et de La Ravoire.

Il est en revanche dommageable que Daniel Grosjean bloque la prolongation de la « voie verte » du plan d'eau jusqu'au collège Edmond Rostand de La Ravoire, pour exercer une pression sur Chambéry Métropole afin de faire réaliser l'étude de faisabilité de ce barreau routier du Puits d'Ordet.



En effet, les financements de liaison routière proviennent du budget infrastructure, alors que ceux de la « voie verte » sont pris sur le budget transport. Par ailleurs, **le financement** (200 000 €, incomparable avec le coût de la liaison routière) **est déjà inscrit au budget 2009.**

En outre, la voie verte sécuriserait la traversée de la D1006 au niveau du rond-point du « plan d'eau » et éviterait les circulations de voitures le long de la Mère sur le chemin en terre battue. Cela correspond à **une attente forte de nombreux usagers.**

Il nous semble regrettable que ce dossier n'ait pas été négocié plus en amont au moment de la négociation de l'implantation de la clinique et de la zone d'activités des Drouilles. Aujourd'hui, nous souhaiterions que d'autres actions soient entreprises pour faire avancer ce dossier et raisonner les déplacements sur notre commune.

Concernant la zone des Sétéreés, M Le Maire a fait savoir qu'il est en projet d'étudier la possibilité d'implanter une résidence d'accueil de personnes âgées non dépendantes et un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes avec une unité de soins pour malades Alzheimer. Par ailleurs, une société privée propose la construction d'une maison de retraite de standing (à côté de la zone St Vincent, sur le site de l'ancien camping du Mt St Michel) et par ce même programme la construction de logements sociaux pour des personnes de plus de 60 ans. Nous émettons trois réserves, car il faut faire attention :

- A ce qu'il n'y ait pas de demande à la DASS (lits médicalisés) qui pourrait nuire à la future maison avec unité Alzheimer ;
- à la desserte routière et piétonnière de ces 80 logements ;
- à éviter les concentrations de populations d'un même type sur une zone donnée ; nous sommes favorables à la mixité sociale et intergénérationnelle.

4- Procédure de modification du POS.

5- Casino.

6- Personnel territorial.

7- Service de restaurant scolaire.

8- Questions diverses.

(...)

Nous avons fait la proposition de faire évoluer le règlement intérieur du conseil municipal par un avenant proposant la diffusion de tous les comptes rendus des commissions municipales dans les boîtes aux lettres de mairie des conseillers) ; cette proposition n'a pas été retenue par M le Maire ; pour réponse nous avons eu la remarque suivante : « nous n'allons pas faire de modifications chaque fois que vous avez une idée !! »

Rappelons que ce règlement intérieur a été défini sans concertation avec nous et que lors de son vote M Arnaud avait évoqué la possibilité de le faire évoluer....

Enfin, la séance s'est terminée sur une remarque qualifiée d'« intelligente » au sujet de la mauvaise distribution du "petit challésien" ; celle-ci a retenu toute l'attention de M Arnaud qui a attesté de la difficulté à faire distribuer correctement ce document dans la commune. Une décision sera prise prochainement à l'égard de la société en charge de cette distribution.